

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9014.80	-Autres instruments et appareils		
9014.80.10	---Pilotes automatiques (navigation maritime)	9.2%	C
9014.80.20	---Sonars et sondeurs acoustiques	10.3%	C
9014.80.30	---Sextants	En fr.	D
9014.80.90	---Autres	7.5%	C
9014.90	-Parties et accessoires		
	---Boussoles, y compris les compas de navigation:		
9014.90.11	----Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.10	En fr.	D
9014.90.12	----Des marchandises du n° tarifaire 9014.10.90	7.5%	C
9014.90.20	---Des marchandises du n° tarifaire 9014.20.00	En fr.	D
9014.90.30	---Des marchandises du n° tarifaire 9014.80.10	9.2%	C
9014.90.40	---Des marchandises des n°s tarifaires 9014.80.20 ou 9014.80.30	10.3%	C
9014.90.50	---Des marchandises du n° tarifaire 9014.80.90	7.5%	C
90.15	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres.		
9015.10	-Télémètres		
9015.10.10	---Pour les appareils de prises de vues	En fr.	D
9015.10.90	---Autres	4%	C
9015.20	-Théodolites et tachéomètres		
9015.20.10	---Théodolites magnétiques	En fr.	D
9015.20.90	---Autres	4%	C
9015.30.00	-Niveaux	4%	C
9015.40.00	-Instruments et appareils de photogrammétrie	En fr.	D
9015.80	-Autres instruments et appareils		
9015.80.10	---Instruments de géophysique, à l'exclusion des théodolites du n° tarifaire 9015.20, magnétomètres, gravimètres, trains de géophones ..	En fr.	D
9015.80.20	---Anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; télémètres de plafond; indicateurs de visibilité (y compris les transmissomètres)	10.3%	C
9015.80.30	---Instruments et appareils pour la recherche océanographique	En fr.	D
9015.80.90	---Autres	5.8%	C